

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 29

Pouvoir : 0

Date de la convocation :
08 avril 2026

Date de transmission des
documents budgétaires :
02 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quatorze avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Ghislaine COULON et Delphine DEVOS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Sacha PACAUD, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

Objet : Budget Principal – Budget primitif 2026

Exposé :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget primitif constitue l'acte fondamental de la gestion financière annuelle de la commune. Il traduit, pour l'exercice 2026, les orientations budgétaires et les priorités arrêtées par le Conseil municipal, notamment à travers le Débat d'Orientations Budgétaires tenu le 31 mars 2026.

Les documents budgétaires ont été examinés préalablement en Commissions des Finances réunies les 30 mars et 13 avril 2026.

Le Compte de Gestion, établi par le Comptable public, ainsi que le Compte Administratif 2025 permettent de constater les résultats de l'exercice clos et de procéder à leur affectation conformément aux règles en vigueur. Ces éléments servent de base à l'élaboration du budget primitif 2026 présenté aujourd'hui.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature comptable M57 applicable aux communes et établissements publics,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 31 mars 2026,
Vu les présentations en Commissions des Finances des 30 mars et 13 avril 2026,
Vu le Compte de Gestion établi par le Comptable public,
Vu le Compte Administratif 2025 et la délibération relative à l'affectation des résultats.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le Budget Primitif 2026 du Budget Principal selon les équilibres budgétaires suivants :

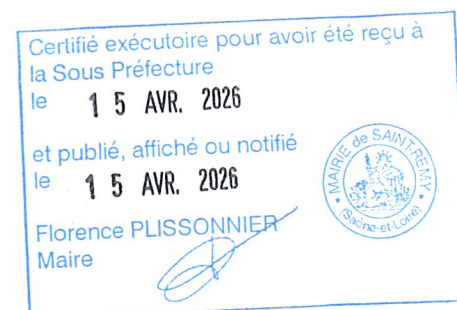
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 11 500 000 euros
Recettes : 11 500 000 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 5 874 000 euros
Recettes : 9 830 000 euros

- AUTORISE Madame le Maire, pour l'exercice 2026, dans le cadre de la fongibilité des crédits, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.



Vote : POUR 23, CONTRE 6 (D. BERNARD, D. UBINA, P. COLIN, D. DEVOS, E. BERGUIGA, L. HUDELEY)

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

